



SOINS NON PROGRAMMÉS SUR LA CPTS EST ORLEANAIS

Pour qui ?

- Patients sans médecin traitant
- Patients dont le médecin traitant n'est pas disponible dans les 24 h

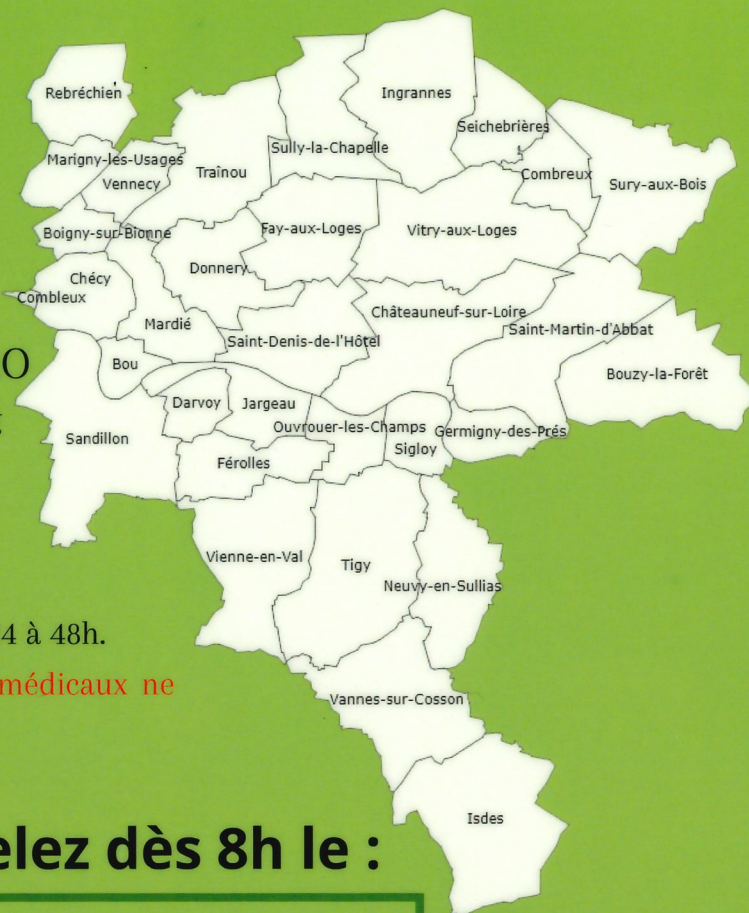
Conditions :

- Demeurer sur le territoire de la CPTS EO
- Avoir un motif de consultation relevant des soins non programmés*

*Qu'est-ce qu'un soin non programmé ?

État de santé ne relevant pas de l'urgence médicale mais nécessitant une consultation médicale dans les 24 à 48h.

Les renouvellements d'ordonnance et les certificats médicaux ne relèvent pas des soins non programmés.



Du lundi au vendredi, appelez dès 8h le :

06 51 51 58 51

En cas d'urgence vitale, composez le 15

La nuit et le week-end

le soir à partir de 20h, le samedi après midi, le dimanche, les jours fériés

J'appelle le **15**

Je suis orienté par un assistant de régulation médicale

Pas d'urgence ↙

Médecin régulateur du centre 15



Conseil médical



Orientation vers un médecin de garde proche de chez moi (uniquement le week-end jusqu'à 20h)

Urgence ↘

Médecin urgentiste



Envoi d'une équipe adaptée



Orientation vers un service d'urgence hospitalier



Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche



32 37



Infos CPTS Est Orléanais



cpts-centrevaldeloire.fr